

**Avis du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie portant sur  
le Schéma départemental des personnes handicapées 2018-2022.**

Comme le propose son règlement intérieur à l'article 2-4, les modalités de recueil de l'avis du CDCA ont été les suivantes :

Présentation du schéma départemental des PH 2018-2022, le 18 janvier 2018 en assemblée plénière

Échange en CDCA plénier suite à cette présentation.

Proposition de déléguer au bureau plénier la rédaction de l'avis, après le recueil des remarques, observations et avis des membres du CDCA au Vice-président de sa formation (date limite le 24 Janvier 2018 au soir).

Cette procédure a été validée en réunion plénier du CDCA, le 18 Janvier 2018 à l'unanimité.

Après concertation entre Vice-présidents, une réunion du bureau plénier du CDCA a été organisée pour rédaction et validation de l'avis le 26 janvier 2018.

L'avis du CDCA sera remis auprès du conseil départemental à la suite de cette réunion.

Les membres du CDCA remercient les personnels de la DPH, de la MDPH, de l'ARS et ceux des ESMS pour leur implication dans la réalisation de ce schéma départemental 2018-2022 des personnes handicapées.

Les membres du CDCA ont apprécié que la construction du schéma ait adopté une approche adaptée au parcours de l'utilisateur, en développant des actions qui tendent vers la fluidité du parcours individualisé.

Celui-ci est construit en partenariat avec les autres acteurs, services de l'Etat, partenaires sociaux, associations d'utilisateurs, ou gestionnaires d'équipements et de services.

Le CDCA sera particulièrement attentif aux propositions ou décisions tendant à la mise en place de nouvelles modalités de prises en charge individualisées telles que prévues à l'orientation 6 du schéma intitulé "Assouplir l'offre en ESMS et promouvoir l'inclusion".

Dans ce cadre, des partenaires sont identifiés comme pilotes/copilotes pour mener des actions en cohérence avec les démarches nationales et internes (RAPT – Réponse accompagnée pour tous-, réseau des ESMS...).

En annexe, prévision de création de places par département région parisienne pour les années 2017 2021, soit pour le Val d'Oise, 132 places adultes, 127 enfants et 740 pour les personnes âgées.

**Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie**  
**(PRIAC) 2017-2021 pour le Val d'Oise Synthèse par année d'installation prévisionnelle**

| Public                 | N ° dpt | 2 017           | 2 018           | 2 019           | 2 020           | 2 021           | Total années    |
|------------------------|---------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|                        |         | <i>Montant</i>  | <i>Montant</i>  | <i>Montant</i>  | <i>Montant</i>  | <i>Montant</i>  | <i>Montant</i>  |
|                        |         | <i>(Places)</i> | <i>(Places)</i> | <i>(Places)</i> | <i>(Places)</i> | <i>(Places)</i> | <i>(Places)</i> |
| <b>Adultes</b>         | 95      | 430 000 €       | 2 416 604 €     | 360 000 €       | 0               | 0               | 3 206 604 €     |
|                        |         | 31,00           | 86,00           | 15,00           | 0,00            | 0,00            | 132,00          |
|                        |         |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| <b>Enfants</b>         | 95      | 1 981 799 €     | 1 401 000 €     | 2 724 240 €     |                 | 0               | 6 107 039 €     |
|                        |         | 54,02           | 33,00           | 40,01           | 0,00            | 0,00            | 127,03          |
|                        |         |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| <b>Personnes âgées</b> | 95      | 1 197 072 €     | 792 042 €       | 3 765 324 €     | 4012 392 €      | 0               | 9 766 830 €     |
|                        |         | 70,00           | 72,00           | 297,00          | 301,00          | 0,00            | 740,00          |
|                        |         |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| <b>Total par année</b> | 95      | 3 608 871 €     | 4 609 646 €     | 6 849 564 €     | 4 012 392 €     |                 |                 |
|                        |         | 155,02          | 191,00          | 352,01          | 301,00          | 0,00            |                 |



Nous apprécions tout particulièrement l'utilisation des données du logiciel HOPE qui donne une image précise des besoins et des prises en charge des personnes handicapées dans le département du Val d'Oise.

Nous regrettons cependant qu'une évaluation du schéma départemental 2012 2017 n'ait pu être communiquée avant l'élaboration du nouveau schéma.

Nous constatons cependant que le taux d'équipement a évolué positivement entre 2012 et 2017.

- plus 206 places en FAM –Foyers d'accueils médicalisés,
- plus 91 places en foyers de vie, surtout en accueil de jour,
- plus 69 places SAVS Service d'accompagnement à la vie sociale.

Cependant au regard des données du schéma, près de 1700 personnes handicapées, enfants, jeunes et adultes, bénéficiant d'une orientation MDPH, sont en attente de places. De plus, près de 60 % des personnes actuellement prises en charge, attendent une place dans un établissement plus adapté à l'évolution de leurs besoins, après évaluation de la MDPH.

Sans compter le nombre de personnes prises en charge hors département (France, Belgique) dont le coût est supporté par le département du Val d'Oise, entraînant des séparations familiales souvent maltraitantes pour les personnes.

A cet égard, les membres du CDCA regrettent que le schéma n'intègre pas une programmation de création d'établissements et de services permettant, en complément des propositions de l'Etat et de la région, (cf. en annexe les prévisions du PRIAC 2017 2021) la résorption de ces dysfonctionnements.

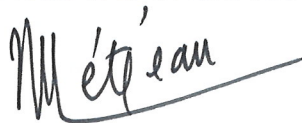
Les membres du CDCA apprécient la volonté d'une meilleure utilisation des capacités existantes, mais souhaitent qu'un effort financier particulier soit développé pour accompagner la formation des professionnels vers la prise en charge de situations plus complexes, comme l'autisme, les maladies psychiatriques, le vieillissement des personnes handicapées, et ce afin d'éviter des ruptures de parcours.

De même, une action de soutien et de formation en faveur des aidants familiaux est indispensable.

En conclusion, le CDCA émet un avis favorable à l'adoption du schéma départemental, sous réserve que les remarques énoncées ci-dessus soient prise en compte dans la mise en œuvre des politiques départementales durant les 5 années à venir.

Cergy, le 26 janvier 2018  
Philippe METEZEAU

Président CDCA Val d'Oise



Pascal ARRIBE

Vice-Président  
Formation Personnes Handicapées



Jean-Marie BONTEMPS

Vice-Président  
Formation Personnes Agées

